

République du Congo

Unité * Travail * Progrès



Plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023



27 juin 2022

Avant-propos

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine aura des conséquences économiques importantes dans le monde, au regard de la forte intégration de l'économie mondiale. Ces conséquences se traduisent, notamment dans notre économie, par des perturbations dans l'approvisionnement en produits alimentaires et intrants agricoles. Tant les prix à l'achat que les capacités d'approvisionnement sont affectés.

La hausse des prix aura un impact direct et global sur le pouvoir d'achat des ménages et le financement des entreprises d'import et export. Ces acteurs sont plus particulièrement exposés dans leur capacité d'importation des produits de base comme les céréales (blé, riz, soja), les produits semi finis (farine) et d'autres produits alimentaires. La mutation de ce conflit en crise alimentaire est relative à la structure de notre économie qui est assujettie aux importations alimentaires.

Le Gouvernement vient d'élaborer ce plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023, afin de mettre en œuvre des mesures et des actions ciblées. Il sera question d'optimiser le niveau d'approvisionnement en produits alimentaires et de soulager les effets négatifs de la crise sur le panier de la ménagère.

L'objectif de ce plan est de protéger les ménages et les entreprises des conséquences du choc alimentaire à travers six (6) axes : (i) le renforcement de la promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base ; (ii) la facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation ; (iii) la stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels, (iv) l'appui aux producteurs locaux, (v) l'application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales, enfin (vi) la protection des personnes vulnérables. L'exécution de ces axes nécessite une évaluation régulière des indicateurs de la matrice de suivi évaluation du plan dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Le plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 apporte ainsi des réponses ciblées, aux populations les plus touchées, par un soutien aux acteurs économiques, afin d'accélérer à court terme, l'activité des entreprises agropastorales, spécialisées dans la

Table des matières

Avant-propos	i
Table des matières	iv
Sigles et abréviations	vii
Liste des tableaux	viii
Introduction générale.....	1
Chapitre I : Situation socio-économique et effets des crises sur les produits alimentaires de la République du Congo	4
1.1 Situation socio-économique	4
1.1.1 Situation sociale	4
1.1.2 Situation économique	5
1.2. Analyse des effets de la crise sanitaire (Covid-19) et du conflit russo-ukrainien sur l'économie congolaise	8
1.2.1 Effets sur la chaîne d'approvisionnement	8
1.2.2. Effet sur les prix des produits de base	8
Chapitre II : Stratégie nationale de résilience	10
II.1 Orientations stratégiques du plan de résilience.....	10
II.2. Présentation des axes du plan de résilience	11
II.3 Démarche méthodologique d'élaboration du plan.....	12
II.4 Axes d'intervention du plan	12
II.4.1. Axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations	13
a) Etat des lieux	13
b) Défis majeurs.....	13
c) Objectif stratégique	14
d) Objectifs opérationnels.....	14
e) Actions et activités.....	14
II.4.2. Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation	16
a) Etat des lieux	16
b) Défis majeurs.....	17
c) Objectif stratégique	18
d) Objectifs opérationnels.....	18
e) Actions et activités.....	18
II.4.3 Axe 3 : Stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels.....	19
a) Etat des lieux	19
b) Défis majeurs.....	21
c) Objectif stratégique	21
d) Objectifs opérationnels.....	21
e) Actions et activités.....	21

ANNEXE 2 : Eléments de programmation et de budgétisation.....	54
ANNEXE 3 : Eléments de suivi et d'évaluation	70

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des prix unitaires des produits alimentaires entre mars 2021 et mars 2022	9
Tableau 2 : Consommation moyenne annuelle de produits alimentaires importés (en tonne)	13
Tableau 3 : Coût de mise en œuvre du Plan de résilience par axe	33
Tableau 4 : Budget de réalisation des actions de l'axe 1 (en millions de FCFA).....	34
Tableau 5 : Budget de réalisation des actions de l'axe 2 (en millions de FCFA).....	35
Tableau 6 : Budget de réalisation des actions de l'axe 3 (en millions de FCFA).....	36
Tableau 7 : Budget de réalisation des actions de l'axe 4 (en millions de FCFA).....	36
Tableau 8 : Budget de réalisation des actions de l'axe 5 (en millions de FCFA).....	37

Le blé a représenté 69% de ces importations, le maïs 21%, l'huile de tournesol 6%, l'orge 3% et le soja 4%³. Les pays importateurs de ces produits alimentaires en provenance de la Russie et de l'Ukraine, font face à des pénuries et des flambées des prix de certaines denrées alimentaires.

Le Congo, avec une économie peu diversifiée et une forte dépendance aux importations des produits alimentaires, n'est pas resté en marge des effets de cette crise. Plusieurs produits subissent une augmentation des prix : viande, huile, poulet de chair, etc. Cette situation qui affecte principalement le niveau des prix des produits de première nécessité a une répercussion négative sur le panier de la ménagère.

Ce choc extérieur repose la problématique de la fragilité de l'économie congolaise essentiellement tributaire de la rente pétrolière. Bien que les fluctuations du prix du Brent soient le premier facteur de cette vulnérabilité, les contraintes dans la mise en œuvre des plans et programmes seraient également une cause de la faible résilience de l'économie. Ces contre-performances traduisent entre autres la déchéance du niveau de la production agricole, suite notamment à un accompagnement peu suffisant des producteurs agropastoraux, à une organisation moins performante des réseaux de transport et de commercialisation et enfin, l'alignement inapproprié entre la gestion publique et les besoins en développement économique préalablement établi.

L'enlisement de la crise russo-ukrainienne couplé aux effets de la pandémie de Covid-19 risque d'aggraver les pressions socioéconomiques sur les ménages et les entreprises.

Eu égard à cette menace, il s'est imposé une urgence au Gouvernement d'élaborer un plan de résilience pour la période 2022-2023 afin de faire face à la crise alimentaire. Ce plan doit nécessairement répondre aux mesures et actions sélectives capables d'atténuer, dans le court terme, les effets de la crise et de repenser, dans le moyen terme, la capacité de la production de l'économie congolaise.

L'objectif général du plan de résilience est de renforcer la résistance aux impacts de la crise alimentaire mondiale. Il s'agit spécifiquement de :

³ J. Gourdon et A.A de Ubeda (2022), « Conflit Russie - Ukraine : quelles conséquences sur les économies africaines ? », FERDI, Avril 2022.

Chapitre I : Situation socio-économique et effets des crises sur les produits alimentaires de la République du Congo

Dans le but d'identifier les leviers d'action appropriés qui répondent à la situation actuelle, il est nécessaire de faire un bref état des lieux de la situation socio-économique, d'une part, et de présenter les effets de la crise du Covid-19 et du conflit russo-ukrainien, d'autre part.

Deux sections composent ce chapitre : la situation socio-économique et l'analyse des effets de la crise sanitaire (Covid-19) et du conflit russo-ukrainien sur l'économie congolaise.

I.1 Situation socio-économique

Cette situation sera appréhendée, d'une part, sous l'angle social, et d'autre part, du point de vue de l'analyse économique.

I.1.1 Situation sociale

Selon les projections démographiques de l'Institut national de la statistique (INS), en 2021, la population congolaise est estimée à 5 657 000 habitants. Majoritairement composée de femmes (51%), elle est essentiellement jeune, car plus de 4 personnes sur 10 (47,7%) ont moins de 20 ans. Cette jeunesse représente un creuset de main d'œuvre valide pour porter les activités diverses notamment celles se rapportant à la pêche, aux secteurs agricoles, agro-alimentaire et agropastoral.

Le pays est faiblement peuplé (15 habitants au km²) avec une répartition inégale de la population. En effet, les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, concentrent à elles seules les deux tiers de la population totale.

En République du Congo, les secteurs pourvoyeurs d'emplois sont essentiellement ceux des services, agricole et industriel. Ces derniers représentent respectivement 44,7%, 33,6% et 21,6% des emplois totaux du pays⁴. Le niveau de chômage est à 9,6% entre 2018 et 2019 et 10,3% en 2020, soit un accroissement de 0,7 point de pourcentage sur un an en raison des pertes d'emplois au niveau formel et informel, pertes principalement

⁴ Rapport de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo 2020.

Le pays dispose d'un littoral qui s'étend sur environ 170 km le long de l'océan atlantique, abritant un port en eaux profondes, et contrôle une zone marine s'étendant jusqu'à 200 mille nautiques dans l'océan. Cet accès à la mer facilite l'entrée et la sortie des marchandises et constitue par ailleurs un atout indispensable au développement des activités piscicoles artisanales.

Il dispose également d'un réseau hydrographique très étendu, d'une biodiversité d'importance mondiale, des ressources minérales en quantité importante. Ces atouts, en plus du climat, sont autant d'éléments propices au développement de l'agriculture au sens large et à la production d'engrais, intrants indispensables aux activités d'élevage et à une meilleure productivité du secteur agricole.

En plus de son abondance en terres cultivables, de son réseau hydrographique très étendu et de sa pluviométrie favorable à la tenue et au développement des activités agricoles, le Congo dispose des pâturages naturels abondants dans des zones savaniques pouvant abriter 3 à 4 millions de têtes de bétail, et une demande intérieure en produits carnés en progression, évaluée à 3,44 kg/habitant/an.

L'élevage du petit et gros bétail est encore embryonnaire et ne parvient pas à satisfaire la demande nationale, ce qui constitue à la fois une faiblesse et une opportunité d'investissement inouïe à saisir dans le cadre du présent plan de résilience.

En matière de pêche et d'aquaculture, les données disponibles montrent une sous-exploitation des potentialités du pays. En effet, le potentiel de captures est estimé à 180 000 tonnes par an et la demande nationale réelle est de 100.000 tonnes par an. La production nationale oscillant autour de 60 000 tonnes par an est loin de couvrir cette demande, d'où le recours permanent aux importations pour combler le déficit qui varie autour de 40 000 tonnes par an.

b) Atouts et faiblesses au développement de l'agro-industrie

Les industries agro-alimentaires jouent un rôle essentiel dans l'économie car elles assurent la transformation des produits agricoles en produits alimentaires.

L'industrie alimentaire se distingue bien dans le domaine de l'eau minérale, des brasseries, de la minoterie et du sucre, répartie en grandes, petites et moyennes

1.2. Analyse des effets de la crise sanitaire (Covid-19) et du conflit russo-ukrainien sur l'économie congolaise

La pandémie de Covid-19 et le conflit russo-ukrainien ont engendré des effets sur la chaîne d'approvisionnement et les prix des produits de base.

1.2.1 Effets sur la chaîne d'approvisionnement

Dans un contexte de mondialisation, la production des biens obéit à des processus normés au niveau international et leur transport est rendu possible par l'utilisation des produits pétroliers (essence, gasoil, kérosène, etc.). Nombreux des extrants commercialisés sur les marchés mondiaux sont l'assemblage de composantes provenant de différents pays, notamment l'Ukraine et la Russie.

Avec le blocus de la Mer Noire et les sanctions économiques contre la Russie, la production et le transport des produits alimentaires et des intrants agricoles, ainsi que des produits pétroliers sont fortement perturbés. Les difficultés pour les fournisseurs de disposer des stocks suffisants de carburant et d'autres intrants en temps voulu allongent les délais de production et de livraison des biens. Cette situation se traduit par la hausse des coûts de production, la baisse des quantités produites, la hausse du coût d'acheminement, les retards de livraison et, partant la hausse des prix des produits échangés.

Le Congo, grand importateur, notamment de denrées alimentaires et d'engrais agricoles, est lourdement frappé par cette succession d'effets délétères, d'où la hausse tendancielle des prix des produits de première nécessité sur le marché national.

1.2.2. Effet sur les prix des produits de base

Dans un contexte économique qui se caractérise par la faiblesse de l'agriculture au sens large, secteur de diversification économique retenu dans le PND 2022-2026, les ménages congolais sont frappés par les conséquences de la forte dépendance alimentaire du pays au reste du monde, amplifiée par la pandémie à coronavirus et le conflit russo-

Chapitre II : Stratégie nationale de résilience

II.1 Orientations stratégiques du plan de résilience

Les orientations du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 découlent du Conseil des ministres tenu le jeudi 23 mai 2022, sous le très haut patronage du Président de la République, Chef de l'État. Lors de ce Conseil, il a été rappelé que « les produits importés pourraient manquer, compte tenu de leur cherté, en raison de la crise mondiale, notamment, suite aux événements qui se déroulent en Ukraine, du fait que les pays exportateurs des produits alimentaires décident de les conserver pour constituer leurs stocks de sécurité... ».

Pour répondre à cette préoccupation, « ... le Gouvernement, pleinement conscient des dangers liés à la flambée des prix, a fait le constat de la nécessité de renforcer la production nationale en matière alimentaire ... ». Aussi, a-t-il souligné que cette situation appelle donc à une mobilisation des agents économiques intervenant dans la chaîne de production, de transport et de commercialisation des produits alimentaires. Cela « ... afin qu'ils se consacrent davantage à l'augmentation significative de l'offre nationale, sous peine d'une crise alimentaire. C'est ainsi qu'il s'est donné la mission d'élaborer le plan de résilience économique face aux risques de crise alimentaire ... ».

Ainsi, les grandes lignes de ce plan, telles qu'entérinées par le Conseil des ministres, se déclinent ainsi qu'il suit :

- promouvoir une politique de substitution aux importations en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base (huile végétale, farine, volailles, viandes bovine et porcine, développement des intrants agricoles, etc.) ;
- faciliter le transport des produits agricoles depuis leur bassin de production vers les centres de consommation, grâce à la réhabilitation des voies de transport routier, du ferroviaire via le CFCO, ainsi qu'une facilitation du transport fluvial ;
- fixer par voie réglementaire une liste des produits alimentaires et agricoles essentiels, qui devront faire l'objet du soutien de l'État ;
- mobiliser les banques locales, qui seront appelées à échanger avec le Gouvernement lors d'une table-ronde dédiée, afin de mettre en place un système de

II.3 Démarche méthodologique d'élaboration du plan

La mise en place d'un cadre institutionnel accompagné d'un dispositif de mise en œuvre des travaux constituent les deux composantes de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce plan.

II.3.1. Cadre institutionnel

Le Gouvernement s'est donné la mission d'élaborer le plan de résilience économique face aux risques de crise alimentaire. Ainsi, il a été mis en place par note de service n°0014/PM-CAB du 29 mars 2022, la cellule de veille, sous la supervision du Premier ministre, chef du Gouvernement. Cette cellule a eu pour missions, entre autres, de prendre des mesures urgentes et concrètes pour les mettre en œuvre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du plan de résilience contre la crise alimentaire qui a connu la participation de plusieurs acteurs des administrations publiques, du secteur privé, des organisations de la société civile, des universitaires, etc.

Conformément aux conclusions du Conseil des ministres en date du 23 mai 2022, il a été mis en place par note de service n° 056-22/MEPSIR/CAB, une commission interministérielle chargée d'élaborer le plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023, sous la coordination du ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

II.3.2. Étapes du processus d'élaboration du plan de résilience

Les travaux techniques de la commission interministérielle se sont déroulés en trois étapes : (i) la collecte des informations auprès des ministères sectoriels ; (ii) les travaux en groupes thématiques et en plénières à travers deux ateliers organisés à Brazzaville et dans le Pool ; et (iii) les séances de relecture et de validation du document.

II.4 Axes d'intervention du plan

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique de cet axe est de promouvoir le développement de la production locale des produits de base (huile de palme, riz, œufs, produits carnés et halieutiques).

d) Objectifs opérationnels

De manière opérationnelle, il s'agira de : (i) augmenter la production agricole ; (ii) augmenter la production pastorale ; (iii) augmenter la production aquacole ; (iv) promouvoir les produits locaux ; (v) accompagner les acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques ; (vi) accompagner les producteurs locaux pour une alternative locale aux céréales ; et (vii) assurer un appui-conseil aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs ci-dessus-cités, le Gouvernement procédera à la réalisation des actions suivantes : (i) augmentation de la production agricole ; (ii) augmentation de la production pastorale ; (iii) augmentation de la production aquacole ; (iv) promotion des produits locaux ; (v) accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques ; (vi) accompagnement des producteurs locaux pour une alternative locale aux céréales ; et (vii) appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques.

- **Augmentation de la production agricole** : l'opérationnalisation de cette action requiert la réalisation de diverses activités : (i) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc ; (ii) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname ; (iii) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière maïs ; (iv) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière soja et pois d'Angole (Nkassa) ; (v) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière tomate ; (vi) acquisition et

(iii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre de vulgarisation des techniques d'élevage et des opérateurs privés identifiés ; (iv) contractualisation avec les opérateurs pour la fourniture d'alevins de tilapia, carpe commune et clarias ; (v) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national d'études des sols ; (vi) renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre d'appui technique et des ressources professionnelles (CATREP) et des opérateurs privés identifiés ; (vii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovins d'Inoni-Falaise et des opérateurs privés identifiés ; (viii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique bovins de Boundji, de Mpassa et des opérateurs privés identifiés.

- **Accompagnement des producteurs locaux pour une alternative locale aux céréales** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités ci-après :

(i) réalisation des travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles ; (ii) facilitation de la migration du statut juridique des coopératives en société coopérative ; (iii) mise à la disposition des producteurs des semences végétales saines et performantes y compris les équipements techniques adaptés ; (iv) encadrement des producteurs agricoles ; (v) incitation des investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable par des mesures fiscales spécifiques ; (vi) impulsion et accompagnement des boulangers à l'utilisation des farines panifiables de manioc et de patate douce.

- **Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques** : l'exécution de cet appui-conseil se focalise sur les activités : (i) appui-conseil des agriculteurs ; (ii) appui-conseil des éleveurs ; et (iii) appui-conseil des aquaculteurs.

II.4.2. Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation

a) Etat des lieux

Le ravitaillement vivrier a donné lieu à d'importants courants d'échanges entre les principales villes (Brazzaville et Pointe noire) et les zones rurales. Ces courants sont

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique de cet axe est de faciliter le transport des produits agricoles depuis leurs bassins de production vers les centres de consommation, grâce à la réhabilitation des voies de transport routier, ferroviaire via le CFCO, ainsi que la facilitation du transport fluvial.

d) Objectifs opérationnels

De façon opérationnelle, il s'agira de : (i) entretenir et améliorer la qualité des routes et des pistes agricoles afin de rendre accessible les bassins de production ; (ii) appuyer le CFCO ; (iii) améliorer l'entreposage des produits alimentaires ; et (iv) appuyer le corridor fluvial.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs précités, le Gouvernement préconise la réalisation des actions suivantes : (i) entretien et amélioration de la qualité des routes et des pistes agricoles afin de rendre accessible les bassins de production ; (ii) appui au CFCO ; (iii) amélioration de l'entreposage des produits alimentaires ; (iv) appui au corridor fluvial ; (v) appui et renforcement logistique ; (vi) renforcement des moyens logistiques aux administrations en charge des missions de contrôle ; et (vii) constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les prochains mois à venir.

- **Entretien et amélioration de la qualité des routes** : il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) actualisation du fichier des pistes agricoles à entretenir et à améliorer ; (ii) ouverture des pistes agricoles ; (iii) réhabilitation et entretien des pistes agricoles ; (iv) entretien des routes secondaires ; et (v) soutien au fonds routier.

- **Appui au CFCO** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités ci-après : (i) amélioration de la capacité de traction ; et (ii) réhabilitation de la voie ferrée.

- **Amélioration de l'entreposage des produits alimentaires** : l'exécution de cette action passe par la réalisation des activités suivantes : (i) identification des entrepôts destinés au stockage des produits alimentaires au niveau des structures de transport ; et (ii) réhabilitation et construction des entrepôts des produits alimentaires.

1986 réglementant la structure des prix en République populaire du Congo ; le décret n° 94-1 du 14 janvier 1994 instituant des mesures exceptionnelles de fixation des prix ; le décret n° 94-5 du 14 janvier 1994 fixant les marges bénéficiaires.

Ce secteur dispose également d'un dispositif de suivi de l'évolution des prix des produits agro-industriel.

Bien que le Congo importe l'essentiel des produits alimentaires, on constate actuellement, une légère amélioration de l'offre nationale de certains produits alimentaires. Le Gouvernement a pris des mesures incitatives à l'investissement dans les secteurs agropastoraux, halieutique et agro-industriel pour booster la production locale (zones agricoles protégées, ...).

Le bénéfice que les consommateurs devraient tirer de ces avantages est fortement amoindri, entre autres, par le faible niveau de la production dans les sous-secteurs suscités ainsi que leur vulnérabilité, la faible diversification agro-industrielle, l'insuffisance des structures de stockage et de conservation et l'insuffisance de la main d'œuvre locale.

Au-delà des faiblesses évoquées, il existe diverses menaces susceptibles d'entraver l'atteinte de l'objectif de stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles, entre autres : la rupture des stocks, la dégradation des voies de transports (route, rail, fleuve, etc.), la persistance de la parafiscalité le long des corridors d'approvisionnements, les catastrophes naturelles (inondation, sécheresse, etc.), la flambée des prix des intrants agro-pastoraux et halieutiques à l'international.

S'agissant des importations des produits alimentaires et agricoles essentiels, le secteur du commerce, des approvisionnements et de la consommation dispose des atouts tels que l'existence : des régimes d'exception de fixation des prix prévus dans la loi n°6-94, (homologation des prix, blocage des prix) ; des textes d'application relatifs aux dispositions de la loi n°6-94 (décrets, arrêtés et circulaires) ; de quelques infrastructures de stockage des produits congelés ; d'un dispositif de suivi de l'évolution des prix des produits alimentaires importés et d'un dispositif de contrôle des prix et de répression.

de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (v) réduction de 50% les coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques ; (vi) fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réels par acteur.

- **Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels :** la réalisation de cette action nécessite de procéder à : (i) l'identification des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat ; (ii) l'actualisation du texte relatif à la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels devant bénéficier du soutien de l'Etat.

- **Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité et interdiction temporaire à l'exportation de certains poissons issus de la capture faite dans les eaux territoriales congolaises ainsi que la production de la farine et de l'huile de poisson:** la mise en œuvre de cette action requiert : (i) la mise en application du régime d'exception de blocage des prix conformément à la loi n°6-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, normes commerciales, constatation et répression des fraudes ; (ii) la publication d'un texte de blocage temporaire des prix des produits alimentaires de base et des intrants agro-pastoraux et halieutiques pendant douze (12) mois ; (iii) le suivi de l'application des dispositions relatives au blocage des prix ; (iv) le suivi du niveau des stocks des produits afin de prévenir les éventuelles pénuries et la spéculation ; (v) la mise en place des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières ; (vi) la création d'un numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs ; (vii) l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants.

- **Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques :** pour l'opérationnalisation de cette action , il sera question de procéder à : (i) l'exonération totale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la redevance informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale ; (ii) l'exonération totale de la TVA et de la RDI, des œufs destinés à la reproduction (OAC), des poussins d'un jour, des reproducteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résilience 2022-2023, le Gouvernement entend accompagner les producteurs locaux sur les plans techniques et financiers afin de leur permettre de relever bon nombre de contraintes citées supra. Ce plan contient des objectifs stratégiques et opérationnels.

b) Défis majeurs

Pour lever les contraintes qui minent les producteurs locaux, le Gouvernement compte relever deux défis essentiels : augmenter la production locale et valoriser les produits locaux.

c) Objectif stratégique

L'objectif stratégique est d'intéresser les établissements financiers (banques et microfinances), en mettant en place un système de facilitation et d'octroi de crédits bonifiés aux acteurs des filières agropastorale et halieutique.

d) Objectifs opérationnels

Le Gouvernement entend : (i) apporter un appui financier aux acteurs agropastoraux et halieutiques ; et (ii) faciliter l'octroi des crédits à l'investissement.

e) Actions et activités

Pour atteindre les objectifs opérationnels suscités, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes : (i) renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises ; (ii) organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques ; (iii) application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux ; (iv) accompagnement des structures de production et de transformation des produits ; (v) amélioration du climat des affaires ; (vi) appui au développement de l'industrie agro-alimentaire ; (vii) facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs.

- Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises : il s'agira de mettre en œuvre à court terme les trois (3) activités suivantes : (i) création d'une cellule d'enregistrement et d'identification des acteurs économiques ; (ii) désignation des points focaux ; (iii) équipement de la cellule principale de Brazzaville et des autres départements.

- **Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs** : certaines activités seront exécutées immédiatement, tandis que d'autres le seront à court et à moyen terme. Ces activités sont : (i) renforcement et accélération de la politique de migration du secteur informel au secteur formel ; (ii) appui technique des acteurs à la constitution des dossiers de crédits bancables ; (iii) création et alimentation du fonds de résilience à la crise alimentaire ; (iv) renforcement des mécanismes et moyens d'accompagnement ciblés des acteurs par le FIGA ; et (v) redynamisation du fonds de soutien à l'agriculture (FSA) et du fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat (FIPA).

II.4.5. Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales

a) Etat des lieux

Le Congo, à l'instar des autres pays africains, a été durement frappé par la crise sanitaire due à la pandémie à coronavirus Covid-19. Lorsque la pandémie fait son apparition en République du Congo le 14 mars 2020, le contexte socio-économique national est marqué par la persistance de la récession de 2015 avec un PIB en recul (-2,5%⁸ en moyenne annuelle entre 2015 et 2019). Le principal impact, en ce qui concerne le commerce et les services, est la baisse d'activité (-58% pour le commerce des produits essentiels ; -95% pour les produits non essentiels ; -53% pour les banques ; -96% pour l'hôtellerie, etc.). Une baisse des importations a également été observée. L'impact sur les prix est contrasté. Cependant, la pandémie n'a pas eu d'impact sur les stocks.

En dehors des impacts relatifs à la santé et à l'éducation qui affectent davantage les populations vulnérables que d'autres franges de la population, les impacts les concernant de façon spécifique sont : la réduction, voire l'interruption de l'activité du chef de ménage, la baisse du revenu et du pouvoir d'achat des ménages. C'est notamment le cas des ménages en insécurité alimentaire dont le pourcentage est passé de 7,6% à 30,8% à Brazzaville de 2014 à 2020. Il s'agit de ménages dont les sources de revenus reposaient

⁸ Institut national de la statistique

le cadre du plan de résilience ; (ii) démantèlement de la parafiscalité illégale ;(iii) coordination et rationalisation des contrôles ; (iv) renforcement des contrôles sur les prix ; et (v) suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix.

- **Mise en place d'un comité ad 'hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience** : la mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités suivantes : (i) définition du cadre réglementaire du comité ad 'hoc de suivi (décret portant dénomination, missions, organisation, fonctionnement et champs) ; (ii) opérationnalisation du comité ad 'hoc de suivi (textes de nomination et installation du comité) ; et (iii) renforcement des outils de suivi des mesures administratives, fiscales et parafiscales.

- **Démantèlement de la parafiscalité illégale** : la mise en œuvre de cette action implique deux (2) activités : (i) recensement de toutes les taxes parafiscales illégales ; et (ii) abrogation et démantèlement des taxes parafiscales illégales.

- **Coordination et rationalisation des contrôles** : la coordination et la rationalisation des contrôles sont sujettes à trois (3) activités : (i) recensement de l'ensemble des textes sur les contrôles ; (ii) règlement des conflits de compétences éventuels et (iii) harmonisation des contrôles entre les administrations.

- **Renforcement des contrôles sur les prix** : quatre activités s'imposent au renforcement des contrôles sur les prix : (i) contextualisation des outils de contrôle des prix ; (ii) application des mesures dissuasives pour contraindre les acteurs économiques à respecter les mesures administratives, fiscales et parafiscales ; (iii) organisation régulière des enquêtes de prix , des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks et (iv) application intégrale de sanctions liées au non-respect des textes par les opérateurs économiques.

- **Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales** : la mise en œuvre de cette action se fera à travers trois (3) activités suivantes : (i) suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix ; (ii) suivi de la répercussion des

dans tous les arrondissements et les sous-préfectures ; (iii) le dispositif de paiement des allocations du Projet Lisungi ; (iv) le soutien des partenaires de la société civile (Caritas, Croix rouge, ..) et les organismes du Système des Nations Unies dans les situations de crise et d'urgence ; (v) l'appui alimentaire aux femmes et filles vivant avec le VIH/SIDA.

En outre, le pays dispose d'opportunités à saisir : (i) la volonté et l'engagement politiques affichés ; (ii) l'appui des partenaires tels que le PAM, la FAO, la Banque mondiale, l'AFD etc. ; (iii) l'existence des bases de données sur les personnes vulnérables ; le registre social unique (RSU) ; le fichier national des groupements et coopératives féminins ; le fichier national des femmes et filles vivant avec le VIH ; les bases de données tenues par les partenaires (HCR, PAM, ..) ; (iv) l'existence d'un numéro vert d'urgence (14 44) en cas de violence.

Nonobstant ces atouts et opportunités, la protection des personnes vulnérables en République du Congo est confrontée à plusieurs contraintes parmi lesquelles : (i) les faibles moyens de mobilité des travailleurs sociaux ; (ii) l'absence de réserves alimentaires dans l'entrepôt humanitaire de Brazzaville ; (iii) le faible appui aux groupements et coopératives féminins (70% des actifs agricoles sont des femmes) ; (iv) le faible appui aux groupements autochtones dans le domaine de l'agriculture et l'apiculture ; (v) la stigmatisation des denrées alimentaires produites par les peuples autochtones ; (vi) l'absence de mécanisme de suivi et évaluation des interventions liées aux questions de l'alimentation.

Concernant les menaces, les plus visibles sont : (i) l'insuffisance de ressources nécessaires ; (ii) l'existence de corruption et de concussion ; (iii) les erreurs de ciblage des personnes vulnérables (inclusion et exclusion).

b) Défis majeurs

Pour protéger les personnes vulnérables face à la crise alimentaire, le Gouvernement doit renforcer leur capacité de résilience aux chocs alimentaires en termes d'accès aux denrées alimentaires et de maintien de leur revenu.

Chapitre III : Financement du plan de résilience

Ce chapitre présente le coût global, le schéma de financement et la stratégie de mobilisation des ressources du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023.

III.1 Coût du plan de résilience

Ce coût sera présenté de manière globale et ensuite par axe.

III.1.1. Présentation du coût global du plan

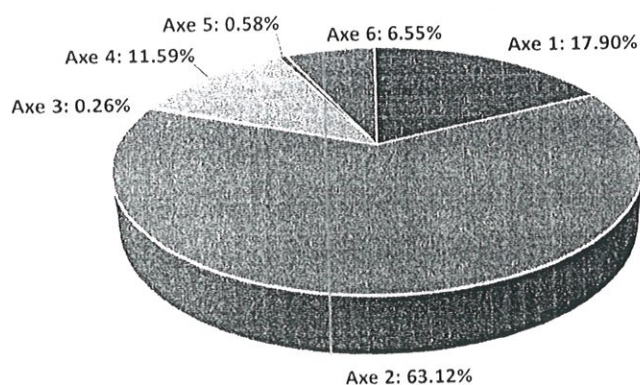
Le coût de la mise en œuvre du plan de résilience dans les douze (12) prochains mois se chiffre à 128 300 millions de FCFA. Celui-ci est réparti comme suit :

- 51 645 millions de FCFA, soit 27,89% du coût total, pour la mise en œuvre des mesures d'urgences ou immédiates pour les trois (03) premiers mois ;
- 76 655 millions de FCFA, soit 41,39% du coût total, pour la mise en œuvre des mesures à court terme.

A la tranche annuelle de 128 300 millions de FCFA, s'ajoute un montant de 56 905 millions de FCFA, soit 30,73% du coût total, correspondant à la poursuite du plan de résilience allant au-delà de la période de sa mise en œuvre (moyen terme). Ainsi, l'opérationnalisation du plan de résilience nécessitera une mobilisation de ressources évaluées à **185 205 millions de FCFA**.

Le graphique ci-après présente les coûts du plan de résilience par axes et par délai de mise en œuvre.

Graphique 1 : Répartition des coûts par délai de mise en œuvre et par axe



activités. Son poids dans le plan de résilience est de 17,90%. Plusieurs activités de cet axe seront mises en œuvre parmi lesquelles : (i) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles ; (ii) renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovins d'Inoni-Falaise et des opérateurs privés identifiés ; (iii) travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles ; (iv) acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc.

Tableau 4 : Budget de réalisation des actions de l'axe 1 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
11	Promotion des produits locaux	40	210	30	280
12	Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques	-	1 100	-	1 100
13	Accompagnement pour une alternative locale aux céréales	-	1 420	-	1 420
14	Augmentation de la production agricole	1 050	6 800	6 750	14 600
15	Augmentation de la production pastorale	-	10 000	2 000	12 000
16	Augmentation de la production aquacole	500	1 500	1 000	3 000
17	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques	130	140	130	400
	Total	1 720	21 170	9 910	32 800

➤ **Axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation**

Il est chiffré à hauteur de cent quinze milliards six cent quarante millions (115 640 000 000) de francs CFA, soit une part de 63,12% par rapport au plan de résilience. Cet axe comprend sept (07) actions et vingt-trois (23) activités, ce qui correspond à des parts respectives de 23% et 20%. Cette part la plus élevée sur l'ensemble des axes du plan s'explique par la mise en œuvre des activités phares comme : (i) constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain ;(ii) constitution en priorité des stocks de riz ordinaire ; (iii) constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale ; (iv) constitution en priorité des stocks de viande bovine ;(v) constitution en priorité des stocks de viande porcine ; (vi) constitution en priorité des stocks de viande de volaille ; (vii) constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé.

Tableau 6 : Budget de réalisation des actions de l'axe 3 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
31	Actualisation de la liste des produits alimentaires et agricoles essentiels	45	-	-	45
32	Blocage de manière temporaire des prix des produits de première nécessité	55	40	60	155
33	Interdiction temporaire de l'exportation de certains poissons issus de la capture faite dans les eaux territoriales congolaises ainsi que la production de la farine et de l'huile de poisson	50	40		90
34	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques	-	90	-	90
35	Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques	-	75	-	75
36	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur	-	15	-	15
Total		150	260	60	470

➤ **Axe 4 : Appui aux producteurs locaux**

Cet axe représente 11,59% du plan de résilience pour un coût de vingt un milliards deux cent trente millions (21 230 000 000) de francs CFA. Il comprend sept (07) actions et vingt-trois (23) activités, soit des parts respectives de 23% et 20%. Il s'appuie sur les activités comme : (i) renforcement de capacité technique et opérationnelle des raffineries d'huile de palme ; (ii) renforcement de la capacité technique et opérationnel des producteurs d'huile de palme ; (iii) renforcement de capacité technique et opérationnelle des fabriques d'aliments de bétail et du poisson ; (iv) renforcement de capacité technique et opérationnelle des abattoirs modernes à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Tableau 7 : Budget de réalisation des actions de l'axe 4 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
41	Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises	-	150	-	150
42	Organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques	440	600	1 000	2 040
43	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux acteurs locaux	40	40	-	80
44	Accompagnement des structures de production et de transformation des produits	-	600	20	620
45	Amélioration du climat des affaires	-	40	-	40
46	Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire	1 350	3 040	13 680	18 070
47	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux acteurs	150	60	20	230
Total		1 980	4 530	14 720	21 230

Tableau 9 : Budget de réalisation des actions de l'axe 6 (en millions de FCFA)

Code	Libellé des actions	Délais de mise en œuvre			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	
61	Renforcement des dispositifs d'appui alimentaire en faveur des personnes vulnérables	350	400	600	1350
62	Renforcement des capacités de production des personnes vulnérables	4650	3600	4400	12650
Total		5 000	4 000	5 000	14 000

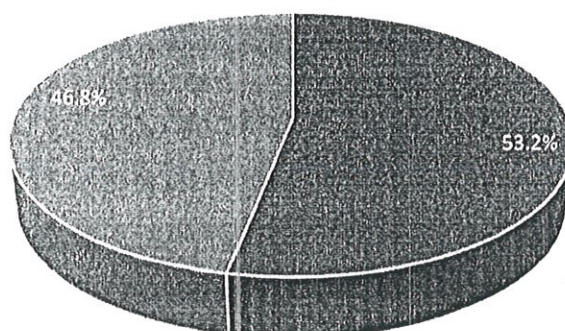
III.2. Schéma de financement

Le coût du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 est évalué à 185 205 millions de FCFA. Il est réparti en deux grands blocs : les activités immédiates et les activités à court et moyen terme.

a) Activités immédiates

Les coûts des activités immédiates du plan de résilience sont évalués à 51 645 millions de FCFA. De ce montant, 53,20%, soit 27 479 millions de FCFA, seront intégralement supportés par le budget de l'Etat grâce aux ressources additionnelles générées par la hausse du prix du baril de pétrole. Le reste, soit 46,80% en valeur relative et 24 166 millions de FCFA en valeur absolue, sera financé par les partenaires techniques et financiers (PTF) et le secteur privé, comme le montre le graphique ci-après.

Figure 1 : Part des sources de financement des activités immédiates



■ Ressources de l'Etat ▨ Partenariat et secteur privé

III.3. Stratégie de financement

Pour des raisons de mobilisation de ces ressources, il a été réalisé une analyse de financement du plan de résilience à partir d'une budgétisation des actions et des activités de ce plan. Sur la base de cette analyse ainsi que des recommandations du Conseil des ministres du 17 mai 2022, trois sources globales de financement ont été retenues :

- les ressources budgétaires de l'Etat ;
- le financement des partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- les autres sources de financement provenant du secteur privé.

Par ailleurs, il importe de noter les ressources du fonds d'urgence de l'Etat, qu'il faut créer, afin de faire face aux chocs ou situations inopinées qui désorientent les perspectives macroéconomiques ou celles relatives à tout domaine de la vie socioéconomique.

III.3.1. Les ressources budgétaires de l'Etat

La mobilisation des ressources budgétaires de l'Etat va se focaliser sur l'identification des niches potentielles et leur optimisation pour assurer un financement durable de l'économie. Elles constituent la première ressource de financement du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023.

Ces ressources budgétaires comprennent les ressources internes et les ressources externes.

a. Les ressources internes

Les ressources internes pour le financement du plan de résilience comprennent : (i) mobilisation des ressources pétrolières ; (ii) dépense fiscale résultante des avantages fiscal-douaniers accordés aux entreprises ; (iii) renforcement du suivi et du recouvrement des recettes de portefeuille.

la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de suivi du recouvrement des recettes de portefeuille.

b. Les ressources externes

L'accession du Congo à la facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI constitue un atout non négligeable pour la mobilisation des ressources extérieures.

Le financement du plan de résilience à travers les concours des partenaires techniques et financiers (PTF) s'inscrit dans le cadre d'une coopération bilatérale et multilatérale très ancienne. Le Gouvernement sollicitera l'appui des partenaires notamment traditionnels.

Les sources de financement sont constituées des appuis des agences du Système des Nations Unies en République du Congo, du groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union Européenne, de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, des appuis de la Commission économique pour l'Afrique etc.

III.3.2. Le financement des partenaires techniques et financiers

Ce financement proviendra des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Cette contribution des partenaires au développement se fera notamment dans le cadre des mécanismes d'urgence. De même, ce financement peut se faire dans le cadre des projets en cours de mise en œuvre.

Pour apporter une réponse à la crise alimentaire, une phase importante de préparation est nécessaire afin de pré-positionner les équipes et le matériel. Le gouvernement, à travers ses structures spécialisées (structures humanitaires, de planification, du commerce, ...), travaillera en collaboration avec le soutien des PTF pour assurer une veille humanitaire et mettre en place des réseaux de réponses appropriées qui permettront une synergie plus rapide et fluide entre différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du plan.

Pour ce faire, le Gouvernement devra mener des actions appropriées afin de faciliter la concrétisation des initiatives relatives à l'apport de ces partenaires.

Chapitre IV : Cadre de suivi - évaluation

Le plan de résilience qui a pour objectif de renforcer la résistance aux impacts de la crise alimentaire, s'exécutera en douze (12) mois. La mise en œuvre de ce plan nécessite un cadre de suivi-évaluation adapté.

Ce chapitre présente le cadre de suivi-évaluation du plan de résilience face à la crise alimentaire (PRCA) 2022-2023. Il décrit le mécanisme de suivi des performances, notamment en définissant clairement les étapes de contrôle, d'inspection, de revue et d'évaluation. Il définit les indicateurs et les outils de suivi-évaluation, ainsi que toutes les parties prenantes.

IV.1. Indicateurs des actions et activités à suivre

Le suivi et l'évaluation du plan se fera à travers les indicateurs d'effets et de résultats liés à la mise en œuvre des actions et activités définis au chapitre 2. Les principaux indicateurs obtenus se présentent comme suit :

IV.1.1. Indicateurs d'effets

Les indicateurs d'effets liés à la mise en œuvre du plan de résilience sont présentés dans la matrice des indicateurs d'effets. En tenant compte des objectifs du plan de résilience, les principaux indicateurs d'effets suivants sont identifiés.

Il s'agit notamment de :

- Indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC variation en glissement annuel) ;
- Indice national harmonisé des prix des produits alimentaires ;
- Quantité en tonne d'huile de palme et huile végétale disponibles ;
- Quantité en tonne de blé tendre disponible ;
- Quantité en tonne de riz ordinaire disponible ;
- Quantité en tonne de viande bovine disponible ;
- Quantité en tonne de viande porcine disponible ;
- Quantité en tonne de volaille disponible ;

Les structures qui produisent ces différents outils seront appuyées afin de les rendre disponibles dans les délais impartis.

L'exploitation de ces outils donnera lieu à la production des rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre du plan de résilience sur la crise alimentaire. Dans les mêmes perspectives, les rapports d'évaluation à mi-parcours (après 6 mois) et finale (au bout de 12 mois) seront produits.

IV.3. Cadre institutionnel de suivi et évaluation

Le dispositif du plan de résilience (PRCA) 2022-2023 comprendra un comité de pilotage, une coordination technique et un secrétariat technique.

Le Comité de Pilotage (COPIL) : organe décisionnel, il est la plus haute instance du dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PRCA 2022-2023. Il est assuré par la cellule de veille mise en place par note de service n° 0014/PM-CAB du 29 mars 2022 du Premier ministre, chef du Gouvernement.

La Coordination Technique (CT) : c'est la deuxième instance du dispositif. Elle opérationnalise les décisions et les orientations stratégiques du COPIL. Elle a pour missions d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'évaluation, l'effectivité de la réalisation des activités du suivi administratif et technique et la disponibilité des différents résultats attendus, en vue d'animer le dispositif de suivi-évaluation. La coordination technique est assurée par le secrétariat de la cellule de veille.

La coordination technique dispose d'un secrétariat technique placé sous l'autorité du directeur général de l'institut national de la statistique (INS) qui en assure la présidence.

La vice-présidence est assurée par la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales (DGCRFC). La fonction de rapporteur est confiée à la direction générale du plan et du développement (DGPD). Les membres de ce secrétariat viennent des administrations suivantes : direction générale du commerce intérieur (DGCI), direction générale du commerce extérieur (DGCE), direction générale de l'économie (DGE), direction générale de l'agence congolaise pour la création des entreprises (DGACPCE), direction générale des impôts et des domaines (DGID),

ANNEXES

ANNEXE 1 : Eléments du Cadre juridique

Cadre juridique de l'axe 1 : Promotion d'une politique de substitution aux importations, en encourageant le développement de la production locale pour les produits de base

- 1- Code de la douane de la CEMAC ;
- 2- Code général des impôts, section, taxe sur la valeur ajoutée (TVA, droit d'assise et prélèvement au cordon douanier) ;
- 3- Loi n° 5-94 du 1 juin 1994 tel que complétée par la note circulaire n°16/MCAPMI/CAB du 23 août 2000 relative du régime des prix et à l'homologation ;
- 4- Loi n° 7/94 du 1 juin 1994 sur le régime du commerce en ce qui concerne la concurrence et les prix ;
- 5- Loi n° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession du commerçant ;
- 6- Loi n° 3-2007 du 24 janvier 2007 réglementant les importations, les exportations et réexportations ;
- 7- Décret n° 2001-524 du 19 octobre 2001 portant interdiction d'importations de certains produits alimentaire d'origine animale ;
- 8- Décret n° 2014-244 du 28 mai 2014 portant suppression des agréments et autorisation préalable à l'importation des marchandises en république du Congo ;
- 9- Arrêté n° 486 du 20 septembre 1998 réglementant les certificats d'origine.

Cadre juridique de l'axe 2 : Facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation

- 1- Loi n°18/89 du 31 octobre 1989 définissant les activités des transporteurs routiers ;
- 2- Loi n° 4-2002 du 1 juillet 2002 fixant les montants des droits, taxes et frais afférents à l'accomplissement des actes administratifs à caractère maritime ;
- 3- Décret n° 99-92 du 2 juin 99 sur l'autorisation des transports routiers ;
- 4- Décret n° 2004-165 du 26 avril 2004, fixant la composition, les modalités d'emploi, de recouvrement et de versement des ressources du fonds routier ;
- 5- Décret n° 2011-411 du 29 juillet 2011 réglementant l'accès et l'exercice de la profession des transporteurs routier et les professions connexes aux transports automobiles ;

- 9- Loi n°23-2019 du 5 juillet 2019 portant création du fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat ;
- 10- Loi n°4-200 du 26 février 2020 portant création de l'agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises ;
- 11- Décret n°2005-517 du 26 octobre 2005 portant création attributions et organisation du laboratoire d'analyse microbiotique et chimique des produits de la pêche ;
- 12- Décret 2009-33 du 6 février 2009 portant définition des dispositions relatives aux maillages des filets et aux engins de la pêche maritime ;
- 13- Décret n°2011-317 du 26 avril 2011 déterminant les conditions d'exercice de la pêche maritime, artisanale, professionnel ;
- 14- Décret n°2011-319 fixant les modalités les réalisations des visites techniques des navires de pêche dans les eaux sous juridiction congolaise ;
- 15- Décret n°2012-173 du 12 mars 2012 portant composition et fonctionnement du comité consultatif de la pêche et de l'aquaculture ;
- 16- Décret n°2012-174 du 12 mars 2012 portant statut de l'observateur à bord d'un navire de pêche ;
- 17- Décret 2012-175 du 12 mars 2012 portant réorganisation et fonctionnement du fonds d'aménagement halieutique ;
- 18- Arrêté n°2866/MAI/MI/IB du 3 juillet 2008 fixant le montant les frais des inspections des prestations eaux-sanitaires, phytosanitaire et ces documents sanitaires réglementaires.

Cadre juridique de l'axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales

- 1- Loi portant code général des impôts(CGI) ;
- 2- Loi n°16-2017 du 30 mars 2017 portant création d'un établissement à caractère administrative, dénommé agence congolaise pour la création des entreprises ;
- 3- Arrêté n°044/MPN-SG-DARH 1999 modifiant le taux de la taxe sur la circulation des engins lourds, Porte-Chars et véhicules de plus de 10m3 ou 15 tonnes ;
- 4- Délibération n°16/87 du 30 janvier 1987 instituant une taxe d'équipement local (Brazzaville) Approuvée par l'arrêté n°3525/MATPP/SGAT/DCL/DA du 6 août 1987 ;
- 5- Délibération n°001/96 du 08 mars 1996 fixant les taux de la taxe sanitaire sur les animaux de boucherie importée (Brazzaville) ;

6. Loi n°30-2011 du 3 juin 2011 portant lutte contre le VIH et le SIDA et la protection des personnes vivant avec le VIH-SIDA ;
7. Loi n°4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo ;
8. Loi n°43-2021 du 19 octobre 2021 portant loi d'orientation de l'action sociale.

34	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques	0	90	0	90
35	Réduction de 50% des coûts de passage portuaires des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques	0	75	0	75
36	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur	0	15	0	15
Total de l'axe 3		150	260	60	470
Axe 4 : Appui aux producteurs locaux					
41	Renforcement du cadre institutionnel du guichet unique de création des entreprises	0	150	0	150
42	Organisation des acteurs agropastoraux et halieutiques	440	600	1 000	2 040
43	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux	40	40	0	80
44	Accompagnement des structures de production et de transformation des produits	0	600	20	620
45	Amélioration du climat des affaires	0	40	0	40
46	Appui au développement de l'industrie agro-alimentaire (prêt à taux zéro)	1 350	3 040	13 680	18 070
47	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs	150	60	20	230
Total de l'axe 4		1 980	4 530	14 720	21 230
Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales					
51	Mise en place d'un comité ad hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience	40	30	0	70
52	Démantèlement de la parafiscalité illégale	40	0	0	40
53	Coordination et rationalisation des contrôles	55	0	0	55
54	Renforcement des contrôles sur les prix	640	20	20	680
55	Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix	40	90	90	220
Total de l'axe 5		815	140	110	1 065
Axe 6 : Protection des personnes vulnérables					
61	Renforcement des dispositifs d'appui alimentaire en faveur des personnes vulnérables	350	400	600	1350
62	Renforcement des capacités de production des personnes vulnérables	4650	3600	4400	12650
Total de l'axe 6		5000	4000	5000	14000
TOTAL GENERAL DU PLAN		51 645	76 655	56 905	185 205

1205	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national d'études des sols			X			0	100	0	100
1206	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre d'appui technique et des ressources professionnelles (CATREP) et des opérateurs privés identifiés			X			0	30	0	30
1207	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique Ovin d'Ironi-Falaïse et des opérateurs privés identifiés			X			0	100	0	100
1208	Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des centres d'appui technique bovins de Boudji et de Mpassa et des opérateurs privés identifiés			X			0	100	0	100
13	Accompagnement pour une alternative locale aux céréales						0	1 420	0	1 420
1301	Travaux cadastraux pour la délimitation des réserves foncières agricoles			X			0	100	0	100
1302	Facilitation de la migration du statut juridique des coopératives en société coopérative			X			0	20	0	20
1303	Mise à la disposition des producteurs les semences végétales saines et performantes y compris les équipements techniques adaptés			X			0	1 000	0	1 000
1304	Encadrement des producteurs agricoles			X			0	100	0	100
1305	Inciation des investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable par des mesures fiscales spécifiques			X			0	100	0	100
1306	Impulsion et accompagnement des boulangers à l'utilisation des farines panifiables de manioc et de patate douce			X			0	100	0	100
14	Augmentation de la production agricole						1 050	6 800	6 750	14 600
1401	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc			X	X		0	1 000	750	1 750
1402	Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname			X	X		0	1 000	1 000	2 000

1601	Acquisition et distribution des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, distribution des alevins produits, matériel et petit équipement	x	x	x	500	1 500	1 000	3 000
17	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques				130	140	130	400
1701	Appui-conseil des agriculteurs	x	x	x	50	50	50	150
1702	Appui-conseil des éleveurs	x	x	x	50	50	50	150
1703	Appui-conseil des aquaculteurs	x	x	x	30	40	30	100
Total					1 720	21 170	9 910	32 800

2502	Réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires	x				20	0	0	20
26	Renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles					500	1 500	1 500	3 500
2601	Acquisition des véhicules		x	x		0	1 000	1 500	2 500
2602	Acquisition de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale	x	x			500	500	0	1 000
27	Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les 3 mois à venir					39 400	36 455	13 590	89 445
2701	Constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain	x	x	x	x	4 000	12 000	1 875	17 875
2702	Constitution en priorité des stocks de riz ordinaire	x	x	x	x	3 000	2 000	3 560	8 560
2703	Constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale	x	x	x	x	4 500	3 000	2 055	9 555
2704	Constitution en priorité des stocks de viande bovine	x	x	x	x	4 000	3 400	1 000	8 400
2705	Constitution en priorité des stocks de viande porcine	x	x	x	x	6 500	2 555	1 500	10 555
2706	Constitution en priorité des stocks de volaille	x	x	x	x	12 000	10 000	2 000	24 000
2707	Constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé	x	x	x	x	5 400	3 500	1 600	10 500
Total						41 980	46 555	27 105	115 640

3301	Exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Redevance Informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale		x		0	15	0	15
3302	Exonération totale de la TVA et de la RDI, les œufs destinés à la reproduction (OAC), les poussins d'un jour, les reproducteurs animaux et les intrants d'élevage		x		0	15	0	15
3303	Exonération totale de la RDI, les produits carnés (viande, volaille) et poissons		x		0	15	0	15
3304	Exonération totale de la TVA, la viande et le poisson		x		0	15	0	15
3305	Exonération totale de la RDI, le riz, les aliments de bétail et les intrants destinés à la fabrication de l'aliment de bétail (tourteaux de soja, de coton et concentrés, etc.)		x		0	15	0	15
3306	Exonération totale de la TVA, le maïs		x		0	15	0	15
34	Réduction de 50% des coûts de passage portuaire des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques				0	75	0	75
3401	Réduction des grilles tarifaires sur la manutention au niveau des ports		x		0	15	0	15
3402	Réduction des grilles tarifaires sur les prestations des transitaires		x		0	15	0	15
3403	Réduction des coûts liés aux formalités sur les opérations transfrontalières		x		0	15	0	15
3404	Ajournement pour 6 mois de la mise en œuvre du certificat de conformité avant embarquement		x		0	15	0	15
3405	Ajournement de la mise en œuvre de la certification des attestations d'assurance maritime		x		0	15	0	15
35	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers et les agriculteurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur				0	15	0	15
3501	Etendre le texte réglementaire fixant le prix du litre de gasoil pour les pêcheurs aux boulangers et aux agriculteurs.		x		0	15	0	15
Total					150	260	60	470

Code	Libellé axe/ actions/ activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
Axe 5 : Application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales								
51	Mise en place d'un comité ad 'hoc de suivi des mesures dans le cadre du plan de résilience				40	30	0	70
5101	Définition du cadre réglementaire du comité ad hoc de suivi (décret portant dénomination, missions, organisation/fonctionnement et champs)	x			20	0	0	20
5102	Opérationnalisation du comité ad hoc de suivi (textes de nomination et installation du comité)	x			20	0	0	20
5103	Renforcement des outils de suivi des mesures administratives, fiscales et parafiscales		x			30	0	30
52	Démantèlement de la parafiscalité illégale				40	0	0	40
5201	Recensement de toutes les taxes parafiscales illégales	x			25	0	0	25
5202	Abrogation et démantèlement des taxes parafiscales illégales	x			15	0	0	15
53	Coordination et rationalisation des contrôles				55	0	0	55
5301	Recensement de l'ensemble des textes sur les contrôles	x			25	0	0	25
5302	Règlement des conflits de compétences éventuels	x			15	0	0	15
5303	Harmonisation des contrôles entre les administrations	x			15	0	0	15
54	Renforcement des contrôles sur les prix				640	20	20	680
5401	Contextualisation les outils de contrôle des prix	x			15	0	0	15
5402	Application des mesures dissuasives pour contraindre les acteurs économiques à respecter les mesures administrations, fiscales et parafiscales	x			20	0	0	20
5403	Organisation régulière des enquêtes des prix, des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks	x			600	0	0	600

Code A6:16	Libellé axe/ actions/ activités	Délais de mise en œuvre			Prévisions budgétaires			Coût total
		Immédiat	Court terme	Moyen terme	Immédiat	Court terme	Moyen terme	
Axe 6 : Protection des personnes vulnérables								
61	Renforcement des dispositifs d'appui alimentaire en faveur des personnes vulnérables				350	400	600	1350
6101	Evaluation des besoins en alimentation des structures d'accueil et d'hébergement (des enfants et personnes âgées), des populations autochtones semi-sédentarisées, des femmes et les filles vivant avec le VIH.	x			100			100
6102	Distribution des kits alimentaires aux structures d'accueil et d'hébergement (enfants et personnes âgées), des populations autochtones semi-sédentarisées, des femmes et les filles vivant avec le VIH.	x	x	x	250	400	600	250
62	Renforcement des capacités de production des personnes vulnérables				4650	3600	4400	10650
6201	Evaluation des besoins en kits de production et en formation des groupements et coopératives féminins ainsi que des peuples autochtones	x			150			150
6202	Appui des groupements et coopératives féminins et des peuples autochtones en kits de production	x	x	x	4000	3000	3600	8600
6203	Formation des groupements et coopératives féminins et des peuples autochtones en techniques de production et de transformation agricoles	x	x	x	500	600	800	1900
Total					5 000	4 000	5 000	14 000
TOTAL GENERAL DU PLAN					51 645	76 655	56 905	185 205

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
2	Accompagnement des acteurs des filières agro-pastorales et halieutiques	Défiscalisation de tous les intrants, équipements et accessoires des filières animales, à l'exception des taxes communautaires	Texte portant défiscalisation des intrants, équipements et accessoires des filières animales	Texte publié			100%
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques des structures de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles	Nombre de cadre et techniciens renforcés en matière de gestion de la qualité des produits agro-pastoraux et aquacoles	Rapport d'activité disponible			100%
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national des semences améliorées (végétales)	Nombre de matériel et équipements acquis pour la production du matériel végétal sain et performant	Procès-verbaux de livraison de réception			100%
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre de vulgarisation des techniques d'élevage et des opérateurs privés identifiés	Nombre de matériel, équipements et matrice acquis pour la production animale	Procès-verbaux de livraison de réception			100%
		Contractualisation avec les opérateurs pour la fourniture d'alevins de tilapia, carpe commune et clarias	Contrats de fourniture des semences piscicoles de tilapia, carpe commune et clarias	Contrats de fourniture			100%
		Renforcement des capacités opérationnelles et techniques du centre national d'études des sols	-Nombre d'équipements acquis ; -Nombre de cadres et techniciens renforcés en matière d'études des sols	Rapports produits			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
4	Augmentation de la production agricole	la patate douce en farine panifiable par des mesures fiscales spécifiques	investissements dans la transformation du manioc et de la patate douce en farine panifiable				
		Impulsion et accompagnement des boulangers à l'utilisation des farines panifiables de manioc et de patate douce	Nombre des boulangers impulsés et accompagnés	Nombre des boulangers impulsés et accompagnés			100%
		Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière manioc	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles			100%
		Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour les filières patate douce, banane, igname	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
5	Augmentation de la production pastorale		et le transport pour la filière tomate				
		Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière oignons	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour la filière oignons	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles			100%
		Acquisition et distribution des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour autres cultures maraichères	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des fertilisants, des produits phytosanitaires, matériels aratoires et des semences pour la production et le transport pour autres cultures maraichères	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution des intrants agricoles			100%
		Acquisition et distribution des reproducteurs porcins F1, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires	Contrat de prestation de service Nombre des bénéficiaires ayant reçu des reproducteurs porcins F1, maïs, tourteaux de soja, concentrés alimentaires et produits vétérinaires	Procès-verbal de service fait Rapport de distribution reproducteurs porcins F1 et intrants			100%
		Acquisition et distribution des poussins ponte, poussins de souche	Contrat de prestation de service	Procès-verbal de service fait			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
7	Appui-conseils aux producteurs agro-pastoraux et halieutiques	commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, distribution des alevins produits, matériel et petit équipement aquacole	Nombre des bénéficiaires ayant reçu des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, des alevins produits, matériel et petit équipement aquacole.	Rapport de distribution des géniteurs pour la production des alevins de Clarias, de la Carpe commune et de Tilapia, d'aliments pour poisson, de produits vétérinaires, intrants			
		Appui-conseil des agriculteurs	Nombre d'ateliers d'appui conseil organisés	Rapports d'activités des ateliers			100%
		Appui-conseil des éleveurs	Nombre d'ateliers d'appui conseil organisés	Rapports d'activités des ateliers			100%
		Appui-conseil des aquaculteurs	Nombre d'ateliers d'appui conseil organisés	Rapports d'activités des ateliers			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
5	Appui et renforcement logistique	Facilitation de l'acquisition par des nationaux des véhicules spécifiques au transport des produits alimentaires	Existence d'un texte portant facilitation de l'acquisition par des nationaux des véhicules spécifiques au transport des produits alimentaires	Texte publié			100%
		Réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires	Existence d'un texte réglementaire portant réduction des frais des péages liés aux véhicules de transport des produits alimentaires	Texte publié			100%
6	Renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles	Acquisition des véhicules	Nombre de véhicules acquis	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Acquisition de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale	Nombre de de matériel de contrôle technique pour la direction générale de la navigation fluviale	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
7	Constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les 3 mois à venir	Constitution en priorité des stocks de blé tendre pour le pain	Volume de stock de blé constitué	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Constitution en priorité des stocks de riz ordinaire	Volume des stocks de riz ordinaire	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Constitution en priorité des stocks d'huile de palme et végétale	Volume des stocks d'huile de palme et végétale	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Constitution en priorité des stocks de viande bovine	Volume des stocks de viande bovine	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Constitution en priorité des stocks de viande porcine	Volume des stocks de viande porcine	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Constitution en priorité des stocks de volaille	Volume des stocks de volaille	Procès-verbaux de livraison et réception			100%
		Constitution en priorité des stocks de poisson de mer congelé et non congelé	Volume des stocks de poisson de mer congelé et non congelé	Procès-verbaux de livraison et réception			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
		éventuelles pénuries et la spéculation					
		Mise en place des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières	Texte portant nomination des comités locaux de suivi de la surveillance des prix des produits alimentaires de base dans les marchés et les gares routières	Publication du texte			100%
		Création d'un numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs ;	Opérationnalisation du numéro d'appel d'urgence pour dénoncer les récalcitrants ou fraudeurs	Le numéro d'urgence est opérationnel			100%
		Application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants	Publication d'un texte juridique relatif à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur contre les contrevenants	Nombre des contrevenants sanctionnés par la mise en vigueur des textes d'application			100%
		Exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Redevance Informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale	Texte portant exonération totale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Redevance Informatique (RDI) sur l'huile de palme et végétale	Texte publié			100%
3	Suppression au cordon douanier pendant 12 mois, les droits de douane des produits alimentaires de base et intrants agro-pastoraux et halieutiques	Exonération totale de la TVA et de la RDI, les œufs destinés à la reproduction (OAC), les poussins d'un jour, les reproducteurs animaux et les intrants d'élevage	Texte portant exonération totale de la TVA et de la RDI, les œufs destinés à la reproduction (OAC), les poussins d'un jour, les reproducteurs animaux et les intrants d'élevage	Texte publié			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
		Ajournement de la mise en œuvre de la certification des attestations d'assurance maritime	Texte d'application relatif à l'ajournement du certificat des attestations d'assurance maritime	Texte publié			50%
5	Fixation du prix du litre de gasoil pour les boulangers, les agriculteurs et les pêcheurs tout en limitant les quantités au regard des besoins réel par acteur	Etendre le texte réglementaire fixant le prix du litre de gasoil pour les pêcheurs aux boulangers et aux agriculteurs.	Révision du texte réglementaire fixant le prix du gasoil en prenant en compte les pêcheurs, les boulangers et les agriculteurs	Texte publié			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
3	Application et renforcement des mesures d'incitation à l'appui aux producteurs locaux	Prise des mesures d'incitation additionnelle et/ou exceptionnelle Suivi de la mise en œuvre des mesures d'incitation	Nombre d'équipements techniques livrés producteurs et autres acteurs du secteur Existence d'un texte mesures d'incitation additionnelle et/ou exceptionnelle Rapport de suivi de mise en œuvre des mesures d'incitation	Procès-verbaux de livraison des équipements Publication du Texte Rapport disponible			100% 100%
4	Accompagnement des structurés de production et de transformation des produits	Dotation en équipement des structures de production et de transformation des produits locaux Appui à la valorisation des produits agropastoraux et halieutiques (promotion du made in Congo)	Pourcentage de structures dotées en équipements production et de transformation des produits locaux Organisation des foires d'exposition des produits agropastoraux, halieutiques et artisanaux.	Procès-verbaux de livraison des équipements Rapport d'activités			100% 100%
5	Amélioration du climat des affaires	Réduction des coûts de création d'entreprise Réduction des délais de création d'entreprise	Existence d'un cadre légal portant centralisation et simplification des procédures de création d'entreprise Existence d'un cadre légal portant institution de la signature numérique et centralisation puis simplification des procédures de création d'entreprise Révision du texte en vigueur	Textes publiés Textes publiés			100% 100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
7	Facilitation de l'octroi des crédits bonifiés aux producteurs	Renforcement et accélération de la politique de migration du secteur informel vers le secteur formel	Nombre d'entreprises formalisées	Guichet unique (ACPCE)			100%
		Appui technique des acteurs à la constitution des dossiers de crédits bancables	Nombre d'acteurs appuyés par le plan de résilience	La structure			100%
		Création et alimentation du fonds de résilience à la crise alimentaire	Existence d'un texte portant création du fonds de résilience à la crise alimentaire	Publication du texte			100%
		Renforcement des mécanismes et moyens d'accompagnement ciblé des acteurs par le FIGA	pourcentage d'entreprises accompagnées	Nombre de dossiers garantis			100%
		Redynamisation du fonds de soutien à l'agriculture (FSA) et du fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat (FIPA)	pourcentage d'entreprises artisanales accompagnées par l'Etat	Nombre d'entreprises artisanales financées			100%

N°	Actions	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification	Situation de référence		Cible à atteindre
					Année de base	Valeur de base	
04	Renforcement des contrôles sur les prix	Harmonisation des contrôles entre les administrations	Rapport des travaux d'harmonisation des contrôles entre les administrations	Rapport disponible			100%
		Contextualiser les outils de contrôle des prix	Rapport les outils de contrôle des prix	Rapport disponible			100%
		Application des mesures dissuasives pour contraindre les acteurs économiques à respecter les mesures administratives, fiscales et parafiscales	Existence des textes portant les sanctions et application des sanctions du non-respect des mesures administratives, fiscales et parafiscales publié	Textes publiés			100%
		Organisation régulière des contrôles sur les prix des produits ciblés et de suivi des stocks	Rapports des contrôles réguliers des prix des produits ciblés et de suivi des stocks publiés	Rapport disponible			100%
05	Suivi de l'effet des mesures administratives, fiscales et parafiscales sur les prix	Application intégrale de sanctions liées au non-respect des textes par les opérateurs économiques	Texte portant les sanctions et application des sanctions du non-respect des textes par les opérateurs économiques	Textes publiés			100%
		Suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix	Rapports de Suivi de la répercussion des mesures administratives sur les prix publiés	Rapport disponible			100%
		Suivi de la répercussion des mesures fiscales et parafiscales	Rapport de suivi de la répercussion des mesures fiscales et parafiscales publié	Rapport disponible			100%
		Production des rapports d'alerte sur l'évolution des prix sur le marché	Nombre des rapports produits	Rapports disponibles			100%